



## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 25/08/2025

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq août, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	<p><b><u>Etaient présents :</u></b>  M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme PIC Christiane, Mme PRAS Aurélie, M. SOUCHE Pascal, Mme VACHER Marion</p>
Présents : 16	
Nombre de suffrages : 18	
<u>Date de convocation</u> 21/08/2025	<p><b><u>Procuration(s) :</u></b>  Mme LIONNETON Leslie donne pouvoir à Mme PRAS Aurélie, Mme PORTE COURTIAL Nathalie donne pouvoir à Mme GARNIER VALLA Stéphanie</p>
<u>Date d'affichage</u> 21/08/2025	
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	<p><b><u>Etai(ent) excusé(s) :</u></b>  Mme LIONNETON Leslie, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme ROSSI Bénédicte</p> <p>A été nommé(e) comme <b><u>secrétaire de séance</u></b> : Mme PRAS Aurélie</p>

**Numéro interne de l'acte : 2025-41**

**Objet : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENTS ET D'AMENAGEMENT (SDEA) : Modification de l'annexe financière de la convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée pour le projet pôle médical et commercial**

Rapporteuse : Madame Aurélie PRAS

Lors du conseil municipal du 3 février 2025, l'assemblée délibérante a décidé d'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée qui donne mandat au SDEA et ses annexes concernant le projet d'un pôle médical et commercial.

Un avenant modifiant uniquement l'annexe 4 de cette convention est présenté.

VU la délibération du conseil municipal de CORNAS 2025-04 du 3 février 2025,  
VU la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée qui donne mandat au SDEA et ses annexes,  
CONSIDERANT l'annexe 4 modifiée (échancier des dépenses et recettes prévisionnelles) annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,  
Madame la rapporteure entendue,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité,

**Article 1** : d'approuver l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée qui donne mandat au SDEA modifiant l'annexe 4 (échancier des dépenses et recettes prévisionnelles 2025-2028)

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance  
Mme PRAS Aurélie



Le Maire,  
M. LAFAGE Stéphane

  


**COMMUNE DE CORNAS**  
*Maitre d'Ouvrage*

**SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT**  
*Mandataire*

**CONVENTION DE MANDAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE DE SANTE ET  
 D'UN COMMERCE**

**ECHancier DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNELLES**  
**MIS A JOUR LE 12/06/2025**

PHASES	TRIMESTRE/ANNEE	APPELS DE FONDS TTC DU SDEA AU MOA	SUBVENTIONS		VENTE LOCAUX MEDICAUX	Décaissé TTC prévisionnel MOA par Trimestre (=Appels de fonds - Subventions perçues)	Décaissé TTC prévisionnel en Cumulé
			Montant prévisionnel souhaité par le MOA	500 000,00 €	Montant prévisionnel souhaité par le MOA	1 600 000,00 €	
Phase ETUDES	1e Trimestre 2025	20 000,00 €				20 000,00 €	20 000,00 €
Phase travaux DEPOLLUTION	2e trimestre 2025	70 000,00 €				70 000,00 €	90 000,00 €
Phase travaux DEMOLITION	3e trimestre 2025	120 000,00 €				120 000,00 €	210 000,00 €
Phase ETUDES	4e Trimestre 2025	50 000,00 €				50 000,00 €	260 000,00 €
	1er Trimestre 2026	50 000,00 €				50 000,00 €	310 000,00 €
	2e Trimestre 2026	200 000,00 €				200 000,00 €	510 000,00 €
Phase TRAVAUX	3e Trimestre 2026	460 000,00 €				460 000,00 €	970 000,00 €
	4e Trimestre 2026	800 000,00 €	150 000,00 €			650 000,00 €	1 620 000,00 €
	1er Trimestre 2027	800 000,00 €				800 000,00 €	2 420 000,00 €
	2e Trimestre 2027	600 000,00 €	100 000,00 €			500 000,00 €	2 920 000,00 €
	3e Trimestre 2027	400 000,00 €				400 000,00 €	3 320 000,00 €
Phase SOLDE OPERATION	4e Trimestre 2027	100 000,00 €	150 000,00 €			-50 000,00 €	3 270 000,00 €
	1e Trimestre 2028	50 000,00 €	100 000,00 €	1 600 000,00 €		-1 650 000,00 €	1 620 000,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>3 720 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>			<b>3 220 000,00 €</b>	<b>1 620 000,00 €</b>

30% de la subvention  
 Le Directeur  
 50% de la subvention  
 80% de la subvention  
 100% de la subvention

Nota : Les montants prévisionnels ci-dessus seront à ajuster au fur et à mesure en fonction de la réalité (avancement du projet, montants de subventions notifiés, dépenses réelles engagées). Les profils d'encaissement des subventions seront à ajuster pour chaque financeur en fonction des règlements en vigueur à la notification. La vigilance du Maitre d'Ouvrage est portée sur les besoins en trésorerie nécessaires pour financer le décalage entre les décaissements et les encaissements financiers



Bruno LOCATELLI



*Le Maire, Stéphane LAFAGE*